

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 21 novembre 2016, a adopté les règlements suivants :

- 16-061** **Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière**

- 16-062** **Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts**

- 16-063** **Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 janvier 2017. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 16 janvier 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon